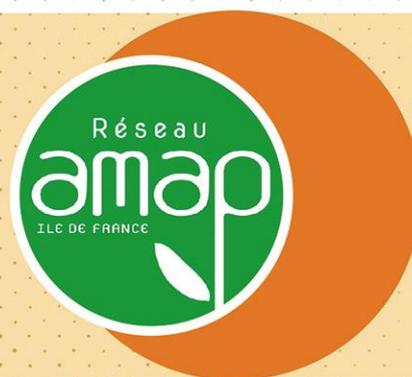


Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 6 mars 2021



Première résolution : quitus au Collectif

L'Assemblée générale des adhérent·e·s après avoir entendu lecture des rapports du Collectif sur les opérations de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020, approuve le rapport d'activités et le rapport financier tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Collectif pour sa gestion pour cet exercice.

Deuxième résolution : rapports du commissaire aux comptes

La lecture du rapport général et du rapport spécial de Mme Elio, commissaire aux comptes, a été faite à l'Assemblée générale des adhérent·e·s. Les membres reconnaissent donc avoir été informés de la sincérité des comptes.

Cette résolution n'est pas soumise au vote.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'Assemblée générale des adhérent·e·s constate l'existence d'un résultat négatif s'élevant à - 23 150,22 € au terme de l'exercice 2020. Sur proposition du Collectif, ce résultat est versé en report à nouveau.

Quatrième résolution : budget prévisionnel 2021

L'Assemblée générale des adhérent·e·s approuve le budget prévisionnel 2021.

Cinquième résolution : orientations 2021-2025

L'Assemblée générale des adhérent·e·s approuve les orientations 2021-2025.

